

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice -Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2007/.....020...../AN

ADOPTANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PARTENARIAT ACP-COMMISSION EUROPEENNE, SIGNE A COTONOU (BENIN), LE 23 JUIN 2000, REVISE A LUXEMBOURG (LUXEMBOURG) , LE 25 JUIN 2005.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77.

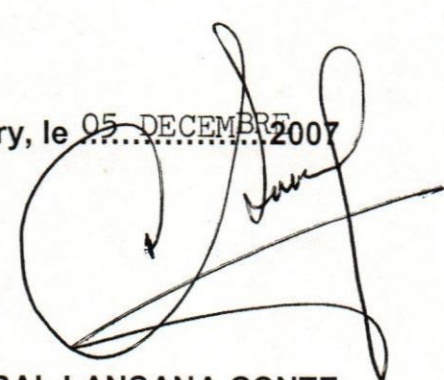
Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est ratifié et promulgué l'Accord de partenariat ACP-Commission Européenne, signé à Cotonou (Bénin), le 23 Juin 2000, révisé à Luxembourg (Luxembourg), le 25 juin 2005.

Article 2 : la présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 05 DECEMBRE 2007



GENERAL LANSANA CONTE